



## PREAVIS MUNICIPAL No 04/2026 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

### Demande de crédit extrabudgétaire pour la réparation d'une conduite d'adduction à la hauteur du Collège de la Marionnaz

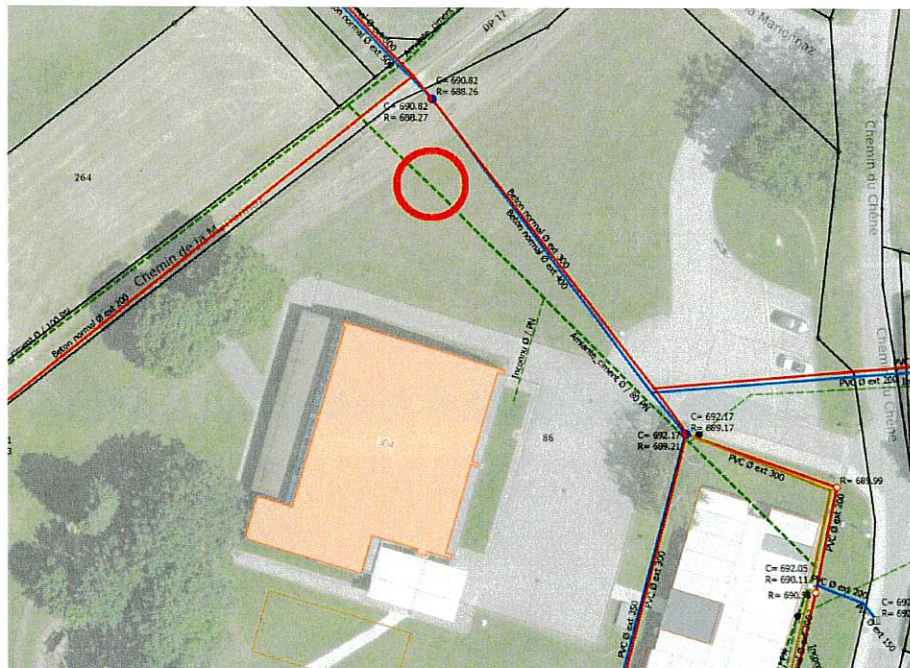
Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### Préambule

En respect des normes légales (article 11 RCom), la Municipalité vous demande un crédit complémentaire au budget 2025. Celui-ci découle de la réparation de la fuite d'eau à proximité du collège de la Marionnaz découverte le 5 novembre 2025 par nos employés communaux. Ce préavis découle donc de dépenses urgentes et imprévisibles pour lesquelles la Municipalité a dû engager des frais avant la décision du Conseil communal.

#### Constat

Sur place, nous avons effectivement constaté qu'une remontée d'eau se produisait dans la partie herbeuse et se répandait dans la cour du collège. Après une première analyse, et bien que la vanne d'arrêt ait été localisée, il nous était impossible de fermer la conduite sans priver d'eau le collège ainsi qu'une grande partie du quartier de Pré-Lébaz. Cette fuite ne présentait pas de risque pour le voisinage immédiat, mais entraînait un écoulement important d'eau à perte.



## Procédure et mesures

Face à l'urgence, la Municipalité a fait appel directement à Risse SA, entreprise disposant d'une excellente connaissance de notre réseau d'eau, sans procéder à une comparaison d'offres.

Afin de déterminer l'origine de la fuite et les modalités d'intervention permettant de limiter au maximum les perturbations, la société Risse SA, en collaboration avec la société VonRoll, est intervenue sur place. Une analyse acoustique de la canalisation au moyen d'un microphone, une recherche en surface ainsi que des sondages ont été réalisés.

Les travaux ont ensuite pu débuter et ont permis de mettre au jour un affaissement de la conduite en béton. La section défectueuse a été remplacée par une conduite en PVC. Avant le remblayage de la fouille, une nouvelle inspection a été effectuée par la société VonRoll afin d'écartier tout risque d'une seconde fuite. Les travaux ont été rendus particulièrement difficiles en raison de la profondeur de la conduite et du terrain détrempé à cette période de l'année. Le collègue ainsi que les habitants du chemin de Pré-Lébaz ont subi une coupure d'eau durant les travaux. Ils avaient été avisés de la situation en amont par un flyer établi et distribué par les employés communaux.

## Coûts des travaux

Les coûts liés à l'intervention des deux entreprises ont été transmis à la Commission des finances. Ils se répartissent comme suit :

- Entreprise Risse SA : CHF 20'268.95
- Von Roll Hydro : CHF 621.60

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande à votre Conseil, après avoir :

- vu le préavis No 04/2026 de la Municipalité
- entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### décide

- D'accorder à la Municipalité un crédit budgétaire complémentaire d'un montant de CHF 21'000.- destiné à la réparation en urgence de cette conduite d'adduction à hauteur du Collège de la Marionnaz. Les charges liées à cette opération ont été financées par les liquidités courantes et portées dans le compte 71000.3143.00 d'entretien du réseau d'eau. Sachant que ce dicastère est financé par des taxes, l'excédent de charges découlant de cette réparation sera, le cas échéant, prélevé à la réserve (compte 2900.01 du bilan).

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17.02.2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**  
La Syndique La Secrétaire  
  
Sandra Hulaas   
Valérie Zumbrunnen Villars



Adopté lors de la séance de la Municipalité du 17 février 2026.

C.C. du 30 mars 2026

Réf. Frédéric Gex

Morrens, le 17 février 2026